



AQDMD

Association québécoise
pour le droit de mourir
dans la dignité

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Demandes anticipées pour les maladies neurodégénératives cognitives : l'AQDMD, Véronique Hivon, Vincent Marissal, David Birnbaum et Sandra Demontigny demandent le dépôt d'une loi avant la fin de la session parlementaire.

Montréal, le 5 mai 2022 • En point de presse ce jeudi 5 mai, les députés Véronique Hivon (Joliette), David Birnbaum (D'Arcy-McGee), et Vincent Marissal (Rosemont), membres de la Commission spéciale sur l'évolution de la *Loi concernant les soins de fin de vie*, se sont réunis avec le Docteur Georges L'Espérance, Président de l'Association Québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) et Sandra Demontigny, atteinte d'une forme précoce de la maladie d'Alzheimer et porte-parole de l'AQDMD, au sujet de l'aide médicale à mourir. Ils ont appelé le gouvernement à **déposer un projet de loi en faveur des demandes anticipées dans le cas des maladies neurodégénératives cognitives avant la fin de la session.**

Cette demande fait suite aux recommandations de la Commission spéciale sur l'évolution de la *Loi concernant les soins de fin de vie*, dont le rapport, rendu il y a cinq mois, préconise au Gouvernement de permettre aux patients touchés par une perte de leurs capacités cognitives de dicter à l'avance leur souhait d'obtenir l'aide médicale à mourir dans le futur. Cette recommandation a représenté un grand espoir pour toutes les personnes souffrant d'une maladie neurodégénérative, à l'instar de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer. « *L'aide médicale à mourir avec les demandes anticipées, c'est être capable de partir dans la sérénité* », rappelle Sandra Demontigny.

Alors que la fin de session approche, le temps presse pour les patients. Si la loi n'est pas promulguée avant les prochaines élections, les délais seront de fait largement prolongés pour une proposition et un examen de la loi. Or, « **le temps institutionnel n'est pas celui des patients.** Pour certaines personnes comme Sandra Demontigny, qui voient leurs capacités se réduire petit à petit, il sera bientôt trop tard : elles ne seront plus aptes à décider de leur fin de vie pour elles-mêmes. Si la loi ne passe pas, ce sont les espoirs d'une mort douce, libre et dans la dignité qui s'envolent », rappelle le Docteur L'Espérance, Président de l'AQDMD.

Pour aller le plus vite possible, les membres de la Commission ainsi que l'AQDMD tendent la main au Gouvernement pour collaborer et adopter avant la fin de la législature un projet de loi sur les demandes anticipées pour l'aide médicale à mourir.

Au Fédéral, l'AQDMD défend l'élargissement des DMA devant le Comité mixte spécial

Le Docteur L'Espérance sera entendu ce soir par les députés et sénateurs membres du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Il défendra l'élargissement des demandes anticipées pour les personnes touchées par une maladie neurodégénérative cognitive. Cette audition fait suite au dépôt d'un mémoire devant le Comité.

Reformé en avril, le Comité mixte spécial devait rendre son rapport en mai 2022. Le compte rendu est désormais attendu pour juin 2022 au plus tôt. L'AQDMD espère que les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative cognitive pourront rapidement demander l'aide médicale à mourir de manière anticipée.



AQDMD

Association québécoise
pour le droit de mourir
dans la dignité

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité.

- 30 -

Renseignements : Laurie Marcellesi - laurie.marcellesi@winkstrategies.com - 514 558 3703 **Source :** Georges L'Espérance, Président de l'AQDMD - <https://aqdmd.org/>